



Sport – Vie Associative / Demandes de subventions à l'Etat, à l'Agence Nationale du Sport, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de l'Ardèche pour la conception et la réalisation d'un Pumptrack

Le Maire de VIVIERS (Ardèche)

VU Les articles L.2122-22, 26^{ème} alinéa, et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-009 du 29 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Considérant qu'il est nécessaire de construire un équipement de type « pumptrack » à proximité d'un site sportif existant,

Considérant qu'il convient de solliciter les financeurs, tels que l'Etat, l'Agence Nationale du Sport, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche, ainsi que tout autre co-financeur potentiel qui n'aurait pas été identifié à ce jour,

DECIDE

ARTICLE 1 : de solliciter le concours financier de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche, suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
		Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	10%	20.000
Conception-réalisation Pumptrack	200.000	Communauté de communes DRAGA	20%	40.000
		Agence Nationale du Sport	10%	20.000
		Département Ardèche	40%	80.000
		Autofinancement de la commune	20%	40.000
TOTAL	200.000	TOTAL	100%	200.000

ARTICLE 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois. La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la commune et sera mise en ligne sur le site de la ville ainsi que sur la borne numérique.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise pour ampliation à :

- Madame la Préfète de l'Ardèche
- Secrétariat Général – Mairie de Viviers
- Service Finances – Mairie de Viviers
- Service Sport-Vie Associative – Mairie de Viviers
- Notifiée aux organismes financeurs



Fait à Viviers, le 6 juin 2024

Martine MATTEI,
Maire de VIVIERS